

ÉLECTIONS CANTONALES

21 ET 28 MARS 2004

Un projet pour le Morbihan

Morbihan à Gauche

Morbihan pour tous

Un nouvel état d'esprit

6 priorités pour le Morbihan

Une démocratie participative

Parti Socialiste
Fédération du Morbihan

Avec ses atouts économiques et culturels, la richesse de ses femmes et de ses hommes, et bien sûr son cadre naturel, le Morbihan peut jouer un rôle essentiel pour l'avenir de la Bretagne. Pour valoriser ces atouts, le Conseil général doit mettre en oeuvre un vrai projet de territoire, synonyme d'ouverture, de développement et de solidarités. Il doit, également, donner un nouveau souffle à l'action publique par la construction d'une réelle démocratie participative avec les citoyens et les acteurs sociaux, notamment avec les syndicats et les associations.

Le constat actuel est édifiant : alors que le département se situe aujourd'hui dans la moyenne haute des taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe professionnelle), les dépenses sociales demeurent les plus basses des 12 départements du Grand Ouest et dans les dernières positions pour les dépenses des collèges (source DGCL - Ouest-France du 18 Sept. 2003). Ces chiffres sont encore plus inquiétants au niveau de la comparaison nationale et illustrent un manque de volonté politique.

*Face à ce bilan négatif de la Droite et aux enjeux de notre territoire (vieillesse de la population, exode des jeunes qualifiés...), nous l'affirmons : le changement est aussi possible dans le Morbihan. C'est notre ambition à partir de « **Morbihan à Gauche, Morbihan pour tous !** », projet qui repose sur trois piliers : un nouvel état d'esprit, six priorités et une démocratie participative.*

UN NOUVEL ETAT D'ESPRIT

Construire ensemble l'avenir du Morbihan, avec une équipe d'élus solidaires, désireux de rassembler le plus largement possible sans opposer les zones urbaines aux zones rurales, Lorient à Vannes, les cantons de Gauche et ceux de Droite.

Œuvrer pour la cohérence et la complémentarité des territoires, avec un Conseil général dynamique, soucieux du maillage du territoire, travaillant avec les Pays et les intercommunalités.

Construire un véritable partenariat avec les acteurs professionnels et sociaux, les collectivités locales et l'Etat, pour impulser des politiques coordonnées sur l'ensemble du Morbihan.

6 PRIORITES POUR LE MORBIHAN

- 1 - Une politique offensive pour l'emploi et le développement économique**
- 2 - Une politique sociale pour tous**
- 3 - Le choix de l'éducation et de la recherche**
- 4 - Une Charte du développement durable**
- 5 - Des politiques culturelle et sportive vivantes**
- 6 - Des territoires cohérents et ouverts sur le Monde**

1 - Une politique offensive pour l'emploi et le développement économique

L'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens. Il dépend, en premier lieu, de la politique économique nationale et européenne, et des compétences dévolues aux régions. Pour nous, le Conseil général doit recentrer son intervention sur ses compétences d'aménagement et d'équilibre du territoire, en cohérence avec nos exigences sociales et environnementales.

1) Contribuer au maintien d'une forte activité agricole et agroalimentaire

- Appliquer et financer - en lien avec le Conseil régional et l'Etat - la *Charte pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne*.
- Soutenir activement l'installation des jeunes agriculteurs.
- Favoriser la diversification et la valorisation des productions agricoles.
- Soutenir le système de remplacement pour la qualité de vie des agriculteurs.
- Contribuer à la qualification des salariés et œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

2) Accompagner la création et la transmission d'entreprises et l'essor de nouvelles activités (biotechnologies, information et communication, audiovisuel, pôles nautiques...)

- Conclure, dans cette perspective, des contrats d'objectifs avec les chambres consulaires.
- Elaborer un schéma des zones d'activités d'intérêt départemental afin d'offrir des espaces industriels de qualité.
- Mettre en place un plan pluriannuel de recherche-développement pour accompagner les mutations industrielles.

3) Apporter un soutien spécifique au secteur de l'économie sociale et solidaire

- Développer le champ des missions de services publics par des conventions pluriannuelles avec les secteurs associatif, coopératif et mutualiste.
- Soutenir les structures et les initiatives de financement solidaire comme les groupements d'employeurs associatifs (GEA) et les structures coopératives d'intérêts collectifs (SCIC).
- Organiser - en lien avec le Conseil régional - une filière de formation des dirigeants de l'économie sociale et solidaire.
- Créer un fonds capital risque pour les projets de micro-entreprises.

4) **Assurer le développement des activités maritimes** : si la pêche reste fragile, le Morbihan a des atouts considérables pour développer son activité de commerce et de valorisation des produits de la mer. De même, la construction navale - de la plaisance au militaire - est entrée dans une nouvelle phase positive qu'il faut soutenir par des investissements.

5) **Définir un vrai plan départemental du tourisme** conciliant ses différentes formes (appropriation culturelle, développement de l'identité des territoires par la promotion des productions locales...) et les différents lieux de découverte (intérieur et littoral, Est et Ouest, maritime et fluvial...).

2 - Une politique sociale pour tous

La société évolue (allongement de l'espérance de vie, inversion démographique...), les rapports entre générations changent. L'urbanisation et la précarité de l'emploi créent de nouvelles exclusions, de nouveaux problèmes sociaux. Dans le cadre de la principale compétence du Conseil Général, l'action sociale représentant près de 50 % du budget de fonctionnement, nous proposons :

1) Enfance et familles

- Créer une ligne budgétaire spécifique pour une politique globale de la petite enfance et le soutien à la parentalité.
- Financer des structures d'accueil collectif - en fonctionnement et en investissement - pour aider les communes, les intercommunalités et les associations.
- Améliorer le statut des assistantes maternelles : formation, rémunération, conditions de travail...

2) Personnes âgées

- Consolider l'offre de maintien à domicile - en lien avec l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) - et développer les réseaux concernés autour du médecin de ville (coordination Hôpital, médecine de ville, associations).
- Accélérer les créations et rénovations de places d'accueil en établissement pour le 4^e âge.
- Renforcer la qualité de la formation des professionnels en collaboration avec le Conseil régional.
- Elaborer, de manière concertée, un plan d'action pour les personnes âgées, et renforcer la coordination des réseaux gérontologiques.

3) Personnes handicapées

- Affirmer la volonté auprès des partenaires concernés - notamment l'Etat - de créer de nouvelles places en I.M.E., C.A.T. et foyers spécialisés, afin d'accueillir les handicapés adultes et enfants.
- Aider à l'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le secteur éducatif (auxiliaires d'intégration scolaire en milieu ordinaire) et dans le secteur privé.
- Consolider l'offre de maintien à domicile et l'adaptation aux logements.
- Développer l'accessibilité aux transports et aux espaces publics.

4) Santé

- Améliorer la couverture complémentaire santé pour les plus démunis, afin de limiter les effets de seuil de la couverture maladie universelle (CMU).
- Rassembler les acteurs concernés - Etat, Région, Villes et institutions concernées - pour développer des actions de prévention en matière de santé publique et de risques sanitaires.
- Renforcer, en matière de santé scolaire, la prévention et la protection des enfants en améliorant la partenariat entre l'Education nationale et le service PMI du Conseil général (Protection Maternelle et Infantile).

5) Insertion

- Mettre en place un véritable plan départemental d'insertion (PDI) en garantissant les moyens dédiés au RMI (Revenu Minimum d'Insertion). A terme, il s'agit d'assurer dans la durée - contrairement à la logique du RMA (Revenu Minimum d'Activité) - un accompagnement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle pour tous les allocataires.
- Créer une Allocation d'insertion pour accompagner les jeunes de 18-25 ans en difficulté.
- Insertion économique : promouvoir les parcours différenciés et progressifs (chantier nature, ateliers d'insertion...) et construire des filières qualifiantes dans les nouveaux secteurs (aide à domicile, médiation, environnement et patrimoine...) avec le Conseil régional.
- Insertion sociale : développer le logement d'insertion et thérapeutique et s'impliquer dans la politique de la ville, notamment dans le domaine du logement social.

6) Habitat

- Accompagner financièrement les politiques locales de l'habitat en aidant les communes et les intercommunalités, notamment pour la construction de logements sociaux.
- Participer, en lien avec les intercommunalités, à l'effort d'aide au logement des étudiants et des jeunes en formation.

De nouveaux outils

- Installer **un observatoire permanent des politiques sociales** ouvert aux acteurs et experts de l'action sociale (analyse des besoins, évaluation des politiques...).
- Négocier **des contrats territoriaux de solidarité** avec les intercommunalités pour adapter les politiques sociales départementales aux spécificités locales.
- Créer **une instance départementale de concertation permanente** - composée notamment d'élus, de responsables syndicaux et associatifs, d'employeurs - afin d'instituer des mécanismes de régulation sociale : exemples de la Charte des travailleurs saisonniers, de l'harmonisation entre les temps personnels, professionnels et de transport...

3 - Le choix de l'éducation et de la recherche

Les meilleurs passeports pour l'emploi sont l'éducation et la formation. Dans le cadre de ses compétences, notamment en matière de collèges, le Conseil général doit faire plus pour la réussite des jeunes. Nous proposons :

- 1) **Anticiper les besoins prévisibles en élaborant un plan global et pluriannuel de construction et de réhabilitation des collèges** : exemple du Pays de Vannes.
- 2) **Prendre une part active au développement des activités périscolaires dans les collèges** : disciplines artistiques, sportives et de loisirs, appui aux équipements pédagogiques comme en matière de technologies de l'information et de la communication (cartables informatiques).
- 3) **Organiser de manière plus efficace la mobilité des jeunes morbihannais en Europe et dans le Monde.**
- 4) **Renforcer les actions qui pourront participer à l'ancrage et au rayonnement de l'Université de Bretagne Sud** : soutien aux chercheurs et à leurs travaux, amélioration de l'accueil des enseignants et des étudiants étrangers, financement pour favoriser son ouverture européenne et internationale.

4 - Une Charte du développement durable

*La protection de l'environnement est une préoccupation accessoire pour la Droite dans le Morbihan. Pour nous, au contraire, la protection des équilibres naturels et des paysages est un enjeu essentiel de la qualité de la vie de nos concitoyens, de l'attractivité du département et donc de son développement. **Le Conseil général doit mettre en oeuvre une Charte du Développement durable, avec les collectivités et les acteurs, avec comme priorités :***

- 1) **Reconquérir la qualité de l'eau** : en cohérence avec le Conseil régional, la politique des bassins versants doit couvrir l'ensemble du territoire et se donner des objectifs concrets qui permettront de remobiliser l'ensemble des acteurs.
- 2) **Mettre en oeuvre des contrats départementaux pour une agriculture durable** en concertation avec le monde agricole et les autres acteurs concernés.
- 3) **Traiter les déchets par des choix « durables »** : le Plan départemental d'élimination des déchets est actuellement en panne car le premier projet prônait le "tout incinération", en négligeant le coût financier, environnemental et sanitaire (fumées toxiques et rejet de dioxine). **Les priorités doivent être le tri sélectif et le traitement par filière.**
- 4) **Développer les énergies renouvelables (éolien, solaire...)** par l'application d'un plan départemental, accompagné des moyens budgétaires nécessaires, et complété par une politique plus forte dans le domaine des économies d'énergie (habitat, transport...).
- 5) **Favoriser l'éducation à l'environnement en soutenant l'action du mouvement associatif dans ce domaine** : campagnes d'information...
- 6) **Engager une politique active d'acquisition et de gestion des espaces naturels** : valorisation et protection de l'environnement, maîtrise du foncier...

5 - Des politiques culturelle et sportive vivantes

La culture au sens large, c'est toute activité qui permet à l'Homme de développer pleinement ses capacités, de participer aux conquêtes de l'esprit humain et d'y apporter sa propre contribution. Comme facteur d'épanouissement, de lien social, de citoyenneté, la culture est donc un enjeu politique majeur. Aujourd'hui, dans le Morbihan, l'offre d'activités culturelles est trop cloisonnée : elle peut être largement améliorée par une mise en réseau de tous les acteurs culturels professionnels et bénévoles. Sur ces bases, comme pour la politique sportive, nos priorités sont :

- 1) **Soutenir prioritairement les différentes formes du spectacle vivant** et les initiatives qui valorisent la mémoire collective : histoire sociale, patrimoine...
- 2) **Créer un « pass culture »** afin de favoriser l'accès du plus grand nombre au spectacle vivant.
- 3) **Soutenir les associations culturelles et les associations d'éducation populaire** sur des critères transparents et sur la base de conventions pluriannuelles.
- 4) **Promouvoir une réelle politique linguistique en faveur de la langue bretonne et du gallo**, en lien avec le Conseil régional.
- 5) **Promouvoir la lecture publique** et promouvoir le partenariat entre les médiathèques communales et la Bibliothèque Départementale de Prêt.
- 6) **Accompagner les jeunes dans leurs projets** par un soutien de démarrage aux associations qu'ils créent.
- 7) **Développer une politique sportive favorisant les sports de masse et les sports de haut-niveau** : définition - en partenariat avec les clubs et les collectivités locales - d'un plan départemental valorisant les différentes formes de sports et permettant la création de nouveaux équipements.
- 8) **Créer un observatoire départemental des pratiques sportives pour permettre une meilleure définition des politiques publiques** : connaissance des effectifs, évolution des pratiques, analyse des attentes...
- 9) **Garantir l'égal accès au sport et à la culture pour tous les usagers**, y compris pour les handicapés et les personnes en situation d'exclusion.

6 - Des territoires cohérents et ouverts sur le Monde

Aujourd'hui, le Conseil général mène une « politique du guichet ». Pourtant, les subventions au coup par coup prennent trop peu en compte les vraies priorités des territoires comme les Pays et les intercommunalités. Nous proposons une autre méthode, une « politique du projet ».

Avec une majorité de Gauche, le Conseil général aidera les territoires à se doter de projets de développement. Il passera des contrats pluriannuels, par lesquels il cofinancera ces projets sur des objectifs communs entre le Département et les territoires. Nos priorités :

- 1) **Développer des infrastructures cohérentes** : un effort reste nécessaire pour les routes mais il faut adapter la politique routière aux exigences d'aujourd'hui : favoriser la sécurité, prendre en compte l'environnement et l'esthétique, intégrer la circulation des piétons et des deux-roues, et **s'opposer vigoureusement à tout projet de péages sur les voies express.**

Au-delà, le Conseil Général doit aussi participer à la réflexion sur les autres infrastructures de transport, en particulier le train : amélioration des voies Rennes-Quimper, politique des TER menée par la Région et la SNCF, développement du fret (notamment la voie Pontivy-Auray). Il doit également se positionner sur des enjeux essentiels comme le cabotage maritime le transport aérien (aéroports de Lorient-Lann-Bihoué et de Notre-Dame des Landes).

- 2) **Assurer un développement coordonné des transports publics**, notamment les interconnexions des réseaux routiers départementaux et urbains. Quant aux liaisons maritimes, le Département a la charge de la continuité territoriale avec les îles : les épisodes récents montrent que la politique doit être redéfinie, en tenant compte de la demande des îliens.

- 3) **Conforter un réseau de petites villes**, véritables pôles de développement économique, social et culturel, par la création d'un fonds de soutien aux services de proximité.

- 4) **Favoriser l'accès de tous les points du territoire aux technologies de communication** à haut débit par la création d'un fonds de développement.

5) **Participer à une politique d'urbanisation maîtrisée pour éviter l'étalement urbain** désordonné, consommateur d'espaces naturels. Dans ce but, le Conseil général doit s'impliquer fortement dans l'élaboration des S.C.O.T. (Schémas de Cohérence Territoriale).

6) **Harmoniser les multiples territoires institutionnels**, notamment entre les circonscriptions sociales et les intercommunalités.

7) **Développer des actions de coopération internationale** en partenariat avec les acteurs concernés : collectivités locales, associations, ONG...

UNE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Notre projet ne saurait se réaliser sans la participation active des citoyens. Pour cette raison, le Conseil général - pour la plupart de ses projets - devra organiser des procédures d'information préalable, de consultation et de débat public avec les personnes concernées et leurs représentations associatives, professionnelles et syndicales.

Le Conseil général ne peut se résumer à des compétences, obligatoires ou facultatives. **Il doit devenir un acteur fixant une stratégie claire pour le développement de notre département ; en résumé, il doit indiquer le cap du développement et des solidarités.**

Pour atteindre ces objectifs, nous prenons 4 engagements :

- **Rencontrer, de manière régulière, les intercommunalités et les Conseils de développement des Pays du Morbihan et interdépartementaux** : le GALCOB, le Pays de Redon et de Vilaine.
- **Promouvoir le débat public au service de la démocratie locale.** Chaque enquête d'utilité publique sur les projets d'aménagement sera accompagnée d'un débat public.
- **Organiser, dans chaque canton, une réunion annuelle de compte-rendu de mandat.**
- **Diffuser, clairement, les informations relatives aux choix politiques du Conseil général.**